



Sécurité sociale étudiante

INSCRIPTION 2017/2018 - Mode d'emploi

Qu'est-ce que la Sécurité sociale française ?

Le régime étudiant de Sécurité sociale est « obligatoire et payant » si vous avez moins de 28 ans, et si vous suivez pour plus de 3 mois des études dans un établissement d'enseignement supérieur.

Il valide votre inscription administrative dans l'enseignement supérieur.

Il prend en charge en moyenne 70 % de vos dépenses de santé.

Pour l'année 2016/2017, le montant de la cotisation était de 215 € (gratuit pour les étudiants de moins de 20 ans dans l'année en cours).

Comment s'affilier ?

Lors de votre inscription administrative, vous devez préciser votre « centre payeur de Sécurité sociale » en indiquant **Vittavi - Réseau emeVia** sur votre dossier papier ou par internet.

RÈGLES D'AFFILIATION	jusqu'à 19 ans né(e) après le 31/08/1998		20/28 ans né(e) entre le 01/09/1989 et le 31/08/1998	
	UE/EEE (27 pays de l'UE + 4 pays d'AELE)	Pas d'affiliation au régime étudiant sur présentation de la Carte Européenne d'Assurance Maladie ou d'une attestation d'assurance (date de fin de validité au 31/08/18 minimum)		
MONACO	Pas d'affiliation au régime étudiant sur présentation d'une attestation de droits avec une date de fin de validité au 31/08/18 minimum			
QUÉBEC	Pas d'affiliation au régime étudiant sur présentation du formulaire SE401-Q-106 pour les programmes d'échanges ou SE401-Q104 pour les stages			
ANDORRE	Pas d'affiliation au régime étudiant sur présentation du formulaire SE130-04 (sous réserve que l'étudiant n'opte pas pour la Sécurité sociale française)			
PAYS RELEVANT DE CONVENTIONS BILATÉRALES DE SÉCURITÉ SOCIALE (voir liste détaillée sur www.ameli.fr)	Pas d'affiliation au régime étudiant sur présentation de l'imprimé conventionnel	Affiliation obligatoire au régime étudiant		
RESTE DU MONDE	Affiliation obligatoire au régime étudiant			

Comment obtenir vos justificatifs et faire valoir vos droits ?

Étape 1 Vous transmettez à Vittavi :

- ▶ **Votre preuve d'inscription** dans votre établissement avec le choix Vittavi pour la Sécurité sociale étudiante.
- ▶ **Un RIB** (Relevé d'Identité Bancaire IBAN).
- ▶ **La copie de votre titre de séjour** en cours de validité (convocation ou récépissé accepté).
- ▶ **Votre déclaration de choix de médecin traitant.**
- ▶ **Votre extrait d'acte de naissance** (traduit par un traducteur assermenté).
- ▶ Une photocopie de votre **pièce d'identité**.

Étape 2 Vittavi vous délivrera une **attestation de droits** avec votre numéro de Sécurité sociale provisoire. Vous pourrez également la télécharger librement sur Vittavi.fr dans votre espace Adhérent.

Étape 3 Grâce à votre attestation de droits, vous justifiez de vos droits et **bénéficiez notamment du tiers payant** (vous n'avez pas de frais à avancer pour vos dépenses de santé).

Étape 4 Vittavi vous délivrera votre **carte Vitale** dès que vous serez immatriculé avec un numéro de Sécurité sociale définitif.

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

Mutuelle étudiante de proximité membre du Réseau national emeVia



Ce document est édité et diffusé dans le cadre de la convention passée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion

Sécurité Sociale Étudiante



Réseau emeVia



La carte Vitale

La carte Vitale simplifie vos démarches et vous évite l'envoi de feuilles de soins papier. Présentez-la à chaque professionnel de santé pour un remboursement plus rapide.

La fabrication de votre carte Vitale sera déclenchée par Vittavi. Vous recevrez alors un dossier à votre domicile, qu'il vous faudra remplir et auquel vous devrez joindre une photo d'identité et une photocopie de votre pièce d'identité.

Il faut compter un délai d'un mois minimum après obtention de votre numéro de Sécurité sociale définitif pour l'établissement de cette carte qui vous sera ensuite envoyée à l'adresse que vous aurez renseignée.

Cette carte n'est pas une carte de paiement. Elle permet à Vittavi de traiter vos feuilles de soins plus rapidement et de vous rembourser dans les 48h.

Si votre numéro de Sécurité sociale définitif ne peut pas vous être attribué tout de suite, utilisez l'attestation de droits qui vous a été remise et qui prouve que vous êtes couvert par Vittavi.



Les dépenses de santé

En France, vous pouvez choisir votre médecin. Le tarif des soins est fixé par la Sécurité sociale.

Montant des consultations en France : 25 € (29,60 € : Île de La Réunion) chez un médecin généraliste, et à partir de 25 € (à partir de 29,60 € : Île de La Réunion) chez un spécialiste (dermatologue, gynécologue, ophtalmologue). Votre centre de Sécurité sociale vous remboursera 70 % soit 16,50 € (19,72€ à La Réunion), moins 1 euro de participation forfaitaire.

Le remboursement de ces dépenses est automatique si vous avez utilisé la carte Vitale. Si ce n'est pas le cas, transmettez-nous la **feuille de soins** remise par votre médecin après l'avoir complétée et signée.

Si vous souhaitez un remboursement plus complet, vous devez prendre une complémentaire santé.



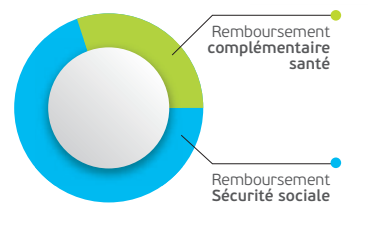
La complémentaire santé ou mutuelle complémentaire

Attention, il est fortement conseillé de prendre une mutuelle complémentaire pour obtenir un remboursement optimal de vos dépenses de santé. Renseignez-vous auprès de votre agence Vittavi.

De plus, lors de la souscription d'une mutuelle complémentaire, il vous sera remis une carte dite de tiers payant. Cette carte vous permet, chez certains professionnels de santé, de ne pas faire l'avance de vos frais.

La Sécurité sociale rembourse en moyenne 70 % des dépenses de santé*

* Cette répartition ne tient pas compte du reste à charge éventuel dans le cadre du parcours de soins.



Assurances étudiantes

Pour rappel, une couverture Responsabilité Civile est obligatoire. Elle vous assure contre les dommages que vous pouvez causer à un tiers.

Il est également obligatoire de souscrire une assurance pour votre logement. Vittavi vous propose d'adhérer à ces garanties à prix réduits.

Comme plus de 110 000 étudiants,
choisissez Vittavi

**PROXIMITÉ et
DISPONIBILITÉ**

en agence

par téléphone

par courrier

sur Internet

■ sur vittavi.fr ■ par e-mail ■ par tchat ■ via l'espace Adhérent

■ via l'appli mobile

■ via les réseaux sociaux  

**GESTION IMMÉDIATE de
VOTRE DOSSIER SÉCU**

**EFFICACITÉ
RECONNUE**

Vittavi est
recommandée
par vos associations
étudiantes

Des **RÉDUCS** des **BONS PLANS**
et de l'**INFO**
avec 

emeVia

Le réseau national des mutuelles étudiantes de proximité

